

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Taibout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	40
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
27 Août 1877.

Chronique générale.

L'incertitude persiste sur la date des élec-
 tions législatives. Il y a quelques jours, nos
 renseignements particuliers nous permet-
 taient de croire que le décret de convocation
 ne serait pas rendu avant le milieu du mois
 prochain. Ces renseignements étaient con-
 formes à ceux de la Patrie qui dit aujour-
 d'hui :

« On a cité plusieurs dates pour la publi-
 cation du décret de convocation des collèges
 en vue des élections législatives.

« Ces nouvelles sont prématurées : aucune
 décision n'a été prise à ce sujet par le cabi-
 net. Cependant nous sommes en mesure d'affir-
 mer qu'en tout état de cause, le décret
 dont il s'agit ne paraîtra pas avant le 20 sep-
 tembre prochain. »

Le Soir répète cette assertion dans les
 mêmes termes.

Cependant la France publie aujourd'hui
 en dernière nouvelle :

« L'impression profonde causée par le
 discours si concluant de M. Dufaure, au
 conseil général de la Charente-Inférieure,
 discours conforme à l'avis du comité judi-
 ciaire républicain, a donné le dernier coup
 aux incertitudes qui persistaient encore sur
 la date du dimanche 23 septembre pour les
 élections générales.

« On peut considérer cette date comme
 certaine, alors même que l'Agence Havas
 continuerait à l'envelopper de doute. »

Malgré les efforts déployés par M. Du-
 faure, concurrentement avec M. Thiers, pour
 reprendre sa position perdue, nous ne
 pensons pas que son avis, pas plus que
 celui des juriconsultes, soit de nature à
 dire pour cela que le gouvernement soit fixé
 définitivement sur ce qu'il doit faire et ce
 qu'il veut faire au sujet des élections. On
 craint généralement que l'incertitude du
 public ne soit la conséquence naturelle de
 l'incertitude du ministère.

On lit dans la correspondance Saint-Ché-
 ron :

« Les journaux officieux publient une
 Note d'après laquelle, au printemps de
 1878, le ministère de la guerre sera en me-
 sure de faire face à toutes les éventualités.
 Cette Note démontre que, si l'on a des crain-
 tes, elles n'ont pas d'objet immédiat, ni même
 très-prochain.

« Depuis longtemps, par suite d'informa-
 tions diverses et incomplètes telles qu'on
 peut les obtenir en un temps aussi obscur,
 et aussi par mes propres réflexions, le prin-
 cipe qui va s'ouvrir m'a paru être une épo-
 que critique et destinée à un tout autre spec-
 tacle que celui des fêtes de la paix. Il est
 inutile d'ajouter que je désire sincèrement
 me tromper. »

« Les tournées auxquelles M. Gambetta
 est brusquement décidé, malgré les con-
 seils de M. Thiers et les promesses faites à
 l'illustre allié, » sont bien positivement la

contre-partie des voyages présidentiels, au-
 dacieusement tentés par le vrai chef des gau-
 ches. Mais il faut dire aussi le vrai motif de
 ces déplacements auxquels on avait, d'abord,
 fait renoncer M. Gambetta, si, malgré les
 inconvénients que cela peut avoir, celui-ci
 se décide à mettre sa personnalité inquié-
 tante en avant, c'est que les résultats des
 excursions du Maréchal inquiètent positive-
 ment et sérieusement les gauches. Il n'est
 peut-être pas, quoiqu'aient dit leurs jour-
 naux, un seul incident de ces voyages qui
 n'ait porté et qui n'ait été aussi funeste à
 leur influence que favorable aux progrès de
 l'idée conservatrice.

Nous tenons de témoins oculaires que
 chaque allocution du chef de l'Etat aux ré-
 présentants des populations normandes a
 été une véritable lumière pour celles-ci. Jus-
 qu'alors elles s'embrouillaient un peu dans
 les discussions de la presse ; le langage con-
 tradictoire des officieux et des opposants les
 laissait froides, indécises, non convaincues,
 parce que cela manquait de clarté et ne pos-
 sait pas la question sur son vrai terrain. En
 quelques mois, le Président a su faire con-
 naître le fond de sa politique, son mobile et
 son but, et bien des esprits aveugles jus-
 qu'ici par les sophismes, se retrouvent, s'affir-
 ment et déclarent qu'ils savent tout ce
 qu'il fallait savoir.

Nous avons été plus qu'étonné d'appren-
 dre, en parcourant les comptes rendus des
 séances des conseils généraux, que dans
 celui de la Seine-Inférieure, M. Lecesne
 avait engagé la bataille contre le préfet et a
 eu l'audace de lui dire que les 363, dont il
 fait partie, n'avaient pas voulu livrer les
 finances du pays à des ministres qui n'a-
 vaient pas sa confiance. »

Ainsi, c'est un des agents du gouverne-
 ment du 4 septembre les plus malmenés
 dans le rapport de la cour des comptes qui
 ose se vanter d'avoir refusé son vote au bud-
 get présenté par le ministère Simon, et
 qu'il s'agissait seulement de discuter avant
 la prorogation ou la dissolution.

Espérons que le ministère saura répondre
 énergiquement à l'ancien président de la
 commission d'armement qui a touché, pen-
 dant la guerre, une somme de soixante-
 quinze millions, dont il n'a pu justifier l'em-
 ploi depuis six ans, en dépit « des réclama-
 tions répétées » de la cour des comptes.

Les ministres ne doivent pas se laisser
 maltraiter par un M. Lecesne, qui a touché
 75,138,978 fr. 50 c. dont il ne justifie pas
 l'emploi, on peut l'affirmer sans crainte,
 puisque les dossiers retrouvés sont dénués
 de toute pièce justificative, quand il était
 pourtant facile de joindre à la dépense affé-
 rente aux 30 batteries une copie du marché,
 des factures légalisées par les consuls et les
 procès-verbaux des commissions de récep-
 tion. Nous n'admettons pas que M. Lecesne
 élève la voix avant d'avoir rendu ses
 comptes.

La police de sûreté a arrêté une femme
 qui a pris une part active à l'insurrection de
 la Commune, et qui était parvenue jusqu'ici
 à se soustraire aux recherches dont elle était
 l'objet depuis longtemps.

Cette femme serait la dépositaire de pa-
 piers importants que lui aurait laissés Raoul
 Rigault, avant de quitter la préfecture de po-
 lice, le jour de l'entrée des troupes à Paris.

Etranger.

Bucharest, 26 août.

L'entente entre le czar et le prince Char-
 les n'a pu s'établir. Les troupes roumaines
 vont recevoir l'ordre de quitter la Bulgarie et
 de repasser le Danube. Une grande émotion
 règne ici et beaucoup prévoient de graves
 complications. On pense que le prince
 Charles aura recours à la médiation offi-
 cielle de l'empereur d'Allemagne. MM.
 Bratiano et Cogălniceanu ont donné leur
 démission.

LA LANDWEHR RUSSE.

On mande de Saint-Petersbourg :

La situation est grave et exige de nouveaux sa-
 crifices. Le corps des grenadiers, trois divisions
 d'infanterie, trois brigades d'artillerie, composant
 un effectif d'environ 48,000 hommes, servis par
 144 canons, sont en marche pour le théâtre de la
 guerre. On a donné ordre ces jours derniers de le-
 ver les gardes et la première classe de la land-
 wehr.

Les gardes forment, on le sait, trois divisions
 d'infanterie, comprenant quatre régiments cha-
 cune. Il faut ajouter à cela une brigade de chas-
 seurs, composée de quatre bataillons, dont un fin-
 landais. La cavalerie comprend trois divisions, dont
 une de cuirassiers et les deux autres ayant chacune
 un régiment de dragons, un de uhlans, un de hus-
 sards et un de cosaques, avec 8,000 chevaux au
 total. On compte, en outre, trois brigades d'artil-
 lerie à pied, avec 144 canons ; trois batteries d'artil-
 lerie montée avec 36 canons, et les armes spécia-
 les. L'effectif général de ce corps d'élite s'élève à
 64,000 hommes. Le commandement en est confié
 au czarévich.

La landwehr est destinée en première ligne à
 aller tenir garnison dans les villes et les forteresses.
 Elle est chargée, en outre, de la surveillance des
 côtes, du transport des prisonniers ; elle a aussi à
 s'occuper des étapes dans l'intérieur de l'empire et,
 en cas de besoin, elle prend dans son sein les élé-
 ments d'un corps d'opération.

LA DOBRUDJA.

LA DOBRUDJA. — LE MUR DE TRAJAN.

Pendant longtemps la Dobrudja ou Dobroudcha
 ne fut connue que par les travaux de voyageurs ou
 géographes allemands.

Les ingénieurs et les officiers français qui l'ex-
 plorèrent en 1854 nous en ont fourni une descrip-
 tion fort exacte.

C'est une sorte de presqu'île de 60 à 70 kil. de
 largeur moyenne sur 120 à 150 kil. de longueur.

La population, très-clair semée, se compose
 d'anciens Cosaques, de Tartares et de Tsiganes
 vivant misérablement dans de mauvais villages,
 la plupart composés de maisons en bois ou en
 clayonnages.

Le sol de ces villages, dit un explorateur fran-
 çais, est recouvert en permanence des excréments
 des bestiaux qu'on laisse s'accumuler jusqu'à ce
 que leur épaisseur et leur densité permettent de
 les découper en briques carrées qu'on fait sécher
 au soleil. Ces briques servent ensuite de matières
 de constructions et même de matières de chauf-
 fage.

La partie septentrionale de la Dobroudcha est
 recouverte de montagnes abruptes, connues dans
 le pays sous les noms de Beschtepé ou Cinq-Mon-
 tagnes, et de Baba-Dagh.

S'étendant de Matchin à Toultscha, ces collines
 sont trop éloignées du Danube pour en commander
 les passages ; mais elles forment une ligne de dé-
 fense de quelque valeur pour interdire l'approche
 du fleuve à un corps ennemi venant du sud.

Elles seront donc très-utiles aux Russes dans
 leur mouvement offensif et pour la défense de leurs
 ponts.

Au sud de Beschtepé, le terrain s'abaisse gra-
 duellement en collines dénudées et arides qui,
 sur le bord de la mer, se transforment en vérita-
 bles dunes de sable. Entre ces dunes, se trouvent
 un grand nombre de lacs, dont les eaux dormantes
 engendrent, pendant les chaleurs, des émanations
 malsaines, causes constantes de fièvres pernicieuses
 extrêmement dangereuses.

Le sol sablonneux de ces régions absorbe et tarit
 toutes les sources d'eaux courantes. Les habitants
 n'y trouvent que de mauvaise eau de puits et, à
 la fin de l'été, ils sont obligés d'emmener leurs
 troupeaux en Bulgarie pour les abreuver.

Les routes sont rares dans cette contrée désolée
 et toujours mal entretenues. Toutes aboutissent au
 port de Kustendje, à l'exception d'une seule, qui
 remonte la rive droite du Danube, par Hirsowa
 jusqu'à Tchernavoda.

La possession de la Dobroudcha n'a donc en
 elle-même aucune importance stratégique. Nous
 sommes tout disposés à croire que les Turcs ont
 renoncé à disputer ces déserts à leurs adversaires.

Ceux-ci ont besoin, au contraire, de posséder
 cette province : c'est par elle seulement qu'ils peu-
 vent devenir maîtres du Danube jusqu'à Silistrie
 et utiliser cette grande voie de communications
 pour amener sous cette place leur matériel de
 siège, car la voie ferrée quitte, comme on sait, le
 fleuve à Baïla, s'infléchit vers l'ouest et ne le re-
 joint ensuite que fort en amont en Silistrie, à Giur-
 gewo, en face de Routschouk.

Les Turcs peuvent donc renoncer, sans incon-
 vénients sérieux à défendre la partie septentrio-
 nale de la Dobroudcha. Mais ils ont, dit-on, choisi
 en arrière une ligne de défense dont nous allons
 parler.

Lorsque le Danube, après avoir baigné Rous-
 chouk et Silistrie, tourne vers le nord pour des-
 cendre à Galatz, il forme, à Tchernavoda, un coude
 qui n'est guère qu'à 60 kilomètres des rivages de
 la mer Noire.

Les ingénieurs français qui ont été employés en
 1854 et 1855 dans la Dobroudcha, ont tracé en cet
 endroit une route qui permettait aux Turcs de ra-
 vitailier leurs places du moyen Danube (Silistrie,
 Routschouk, Widin) sans passer sous le feu des
 Russes, occupant le Danube inférieur, à Ismaila,
 Galatz et Braïla.

On avait projeté de compléter cette voie de com-
 munication par un canal latéral à la route. Mais,
 depuis, on s'est décidé à substituer au canal un
 chemin de fer qui, partant de Tchernavoda, aboutit
 sur la mer au petit port de Kustendje.

Tout porte à croire que c'est au nord de cette
 voie ferrée que les Turcs s'établiront pour disputer
 aux Russes le passage dans la Bulgarie proprement
 dite. Ils seront là dans de bonnes conditions,
 n'ayant à couvrir qu'un front de 60 kilomètres,
 dont les ailes s'appuient à des obstacles infranchis-
 sables.

Il s'y trouveront aussi à proximité d'anciens re-
 tranchements connus sous les noms de Mur, Mu-
 raille ou Remparts de Trajan. Ces lignes, dont le
 développement devait être autrefois considérable,
 ne consistent plus aujourd'hui qu'en levées de terre
 révélant l'existence antérieure d'un solide parapet,
 précédé lui-même d'un fossé de 4 à 5 mètres de
 largeur, flanqué, de loin en loin, de camps ou re-
 doutes, semblables aux travaux dont s'entouraient

les armées romaines lorsqu'elles devaient séjourner quelque temps dans un endroit.

On a cru pendant longtemps que ce mur avait été construit sous le règne de l'empereur Trajan pour s'opposer aux incursions des Scythes de ces contrées. Mais outre qu'à cette époque l'empire comprenait toute la Mésie, qui s'étendait fort au nord du Danube, il n'était point assez affaibli pour avoir besoin de recourir à ces moyens contre ses turbulents voisins.

Des recherches récentes permettent d'affirmer que le mur dont nous parlons a été érigé, non par l'empereur Trajan, mais plus de deux siècles après sa mort, par un comte Trajan, lieutenant de l'empereur Valens.

En 376 de notre ère, les Wisigoths ayant envahi l'empire sous la conduite de leur chef Fritigern, le comte Trajan marcha contre eux et leur livra une grande bataille qui resta indécise.

Désespérant de réduire par la force ces hordes barbares, le comte, dit Amien Marcellin, eut l'idée de profiter de la configuration des lieux pour les enfermer, entre les montagnes, le Danube et la mer, dans une sorte de prison dont il ferma les débouchés par les retranchements qui en portent son nom. Les barbares y périrent en peu de temps, décimés par la maladie, la faim et la misère.

Quoiqu'il en soit de ces légendes diverses, le mur de Trajan n'est plus aujourd'hui qu'une ruine sans aucune valeur défensive. Mais l'endroit où il existait, le long de la voie ferrée Tchernavoda-Kustendje, serait parfaitement choisi pour disputer aux Russes l'entrée de la Bulgarie.

Chronique Locale et de l'Ouest

Saumur.

Samedi, nos fêtes ont été brillamment inaugurées par une magnifique soirée dansante offerte par M. le général L'Hôte à la société saumuroise et aux notabilités de notre région.

Les salons de l'hôtel du commandement présentaient un coup d'œil féérique, grâce à leur élégant décor et surtout aux si nombreuses et si fraîches toilettes qui les animaient. Malgré leur étendue et leur heureuse disposition, ils sont devenus bientôt trop étroits, tant chaque famille s'était empressée de répondre à l'invitation de notre sympathique général.

Les honneurs étaient faits avec la meilleure grâce et la plus parfaite affabilité par la belle-sœur de M. L'Hôte. Son frère, commandant du génie de la place de Lunéville, assistait à la fête.

Parmi les notabilités de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine, on remarquait M^{mes} de Montesquiou, de Maillé, la baronne Lejeune, M^{me} René de Phissegur.

M. Mordret, président du tribunal civil, M. de la Vèze, procureur de la République, M. Lédemé, substitut, toute la magistrature et tous les membres du barreau, M. Lecoy, maire, M. Gratien, adjoint, s'étaient réunis à M. le P^{re} colonel Jacquemin, commandant en second de l'École de cavalerie, à MM. les officiers du cadre de l'École et à MM. les lieutenants et sous-lieutenants.

Une si nombreuse réunion, où la jeunesse dominait, ne pouvait se séparer de bonne heure; aussi la fête s'est-elle prolongée, pleine d'entrain et de gaieté.

La première journée de courses a été magnifique; demain, nous en rendrons compte.

L'ascension aérostatique qui devait avoir lieu hier ne s'est pas faite. L'aéronaute avait disparu sans souci des engagements qu'il avait pris avec l'administration.

FÊTES DE SAUMUR.

Deuxième jour. — Lundi 27 août.

A 3 heures : Grand CARROUSEL donné par l'École d'application de cavalerie. Musique du 32^e régiment d'infanterie.

A 8 heures 1/4 : Deuxième REPRÉSENTATION des Artistes du théâtre national de l'Odéon : MM. Porel, Marais, Talien, Valbel, Clerh, Monval, Amaury, Kéral; M^{mes} Hélène Petit, Crosnier, Defresne, Alice Lody, Fassy, Chéron.

Le Dépit amoureux, comédie en 1 acte, de Molière.
Le Marquis de Villemér, comédie en 4 actes, de George Sand.

A 8 heures 1/4 : CONCERT donné dans le Square par la Musique municipale, dirigée par M. Meyer; en voici le programme :

- 1^o La Cornéaise, marche..... FAVRE.
- 2^o Le Domino noir, fantaisie..... AUDEB.
- 3^o La Landsrau, polka..... X.
- 4^o La Part du Diable, fantaisie..... AUDEB.
- 5^o Le Tour du Monde, valse..... O. MÉTRA.

ILLUMINATION du Square, intermède pyrotechnique, feux de Bengale.

Continuation des danses publiques au Champ-de-Foire.

Troisième jour. — Mardi 28 août.

A 2 heures 1/2 : COURSES de chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé.

Six prix seront courus, savoir :

1^o Prix de la Société d'encouragement : 2,500 fr. pour l'amélioration de la race des chevaux en France.

2^o Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de pur sang.

3^o Prix de Saumur (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses.

4^o Course de haie militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège.

5^o Steeple-chase militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège.

6^o Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap) : 1,800 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 600 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux.

La musique municipale se fera entendre dans les intermèdes des courses.

A 8 heures 1/4 : Troisième et dernière REPRÉSENTATION par les Artistes de l'Odéon.

La Belle Sainara, comédie en 1 acte, de M. d'Hervilly.

Le Barbier de Séville, comédie en 4 actes, de Beaumarchais.

A 8 heures 1/2 : FEU D'ARTIFICE tiré place de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures : Ascension d'une montgolfière.

Carrousel de l'École de cavalerie.

27 AOUT 1877.

Noms de MM. les Officiers pratiquant les différents exercices.

M. PIÉTU, chef d'escadrons, écuyer en chef, commandant.

PREMIÈRE PARTIE.

1^{re} REPRISE. — Entrée, Salut, Travail au trot et au galop. — Formation pour les courses : 1^o courses des bagues; 2^o reprise des écuyers; 3^o courses des lètes; 4^o sauteurs en liberté.

1^{re} Quadrille.

MM.		
BROCHET	Lieutenant au	7 ^e cuirassiers.
AUBERTIN	id.	3 ^e id.
FROELINGER	id.	5 ^e id.
F. DE SEROUX	id.	14 ^e id.
A. DE SEROUX	id.	5 ^e dragons.
DE L'HERMITE	id.	6 ^e id.
THEREMIN D'HAME	id.	7 ^e id.
VALICON	id.	8 ^e id.
DE LAVALLETTE	id.	10 ^e id.
DU MANOIR	id.	14 ^e id.
MORDACQ	id.	15 ^e id.
DE KERHOR	id.	19 ^e id.

2^e Quadrille.

ROUQUEROL	Lieutenant au	22 ^e d'artillerie.
DE DAMPIERRE	id.	18 ^e id.
VINGENT	id.	19 ^e id.
NOUON	id.	34 ^e id.
DE VILLEROCHÉ	id.	35 ^e id.
DE FERRY	id.	32 ^e id.
PLANTAY	id.	21 ^e id.
BAUDOT	id.	2 ^e id.
MARIANI	Sous-lieutenant	13 ^e esc. du train
REMUSAT	id.	38 ^e d'artillerie.
MATHIEU	id.	19 ^e id.
CHATELAIN	id.	4 ^e id.

3^e Quadrille.

DU HALGOUET	Lieutenant au	1 ^{er} chasseurs.
D'HEURTAUMONT	id.	6 ^e id.
BRETIN	id.	6 ^e hussards.
DE JACQUELIN	id.	2 ^e chasseurs.
D'ALLIERES	id.	8 ^e hussards.
RATINET	id.	9 ^e id.
DE LAGARENNE	id.	3 ^e id.
GAGNEBIN	id.	4 ^e id.
STEVENIN	id.	4 ^e chasseurs.
DE LA CHAISE	id.	11 ^e hussards.
DE VANDIÈRES	id.	2 ^e chas. d'Al.
DAUMAS	id.	4 ^e id.

REPRISE DES ECUYERS.

MM.		
PIÉTU	Chef d'escadrons, écuyer en chef	
DE PIOLANT	Capitaine, écuyer.	
DE SESMAISONS	id.	id.
DE WITTE	id.	id.
DE LAMERVILLE	id.	id.
DE BUSSIÈRES	id.	id.

MALLET	Lieutenant, sous-écuyer	
DE LUR-SALUCES	id.	id.
DE VAULOGÉ	id.	id.
SIEYÈS	id.	id.
DE CAHOUE	id.	id.
DESCHÈNES	id.	id.
LEDDÉ	Sous-lieutenant, sous-écuyer.	

REPRISE DES SAUTEURS.

MM.		
DE LUR-SALUCES	Lieutenant, sous-écuyer.	
DE VAULOGÉ	id.	id.
SIEYÈS	id.	id.
DE CAHOUE	id.	id.
DESCHÈNES	id.	id.
LEDDÉ	Sous-lieutenant, sous-écuyer.	
BASTIEN	Adjudant, maître de manège.	
BARBIER	Mar.-des-logis-ch. s.-m. de man.	
DE GRATELOUP	Mar.-des-logis, s.-m. de man.	
BRÉUIL	id.	id.
LE PELLETIER	id.	id.
DE GONTAUT	id.	id.
D'HAUTEVILLE	Mar.-des-logis, s.-m. auxiliaire.	
DE BLACAS	id.	id.

2^e REPRISE. — Rupture des quadrilles, Travail au galop.

1^{re} Quadrille.

MM.		
DE MAREUIL	Officier - élève, sous-lieutenant.	
DE FLEURANS	id.	id.
DE LAGARENNE	id.	id.
VIVIEZ	id.	id.
TERCINIER	id.	id.
DE L'ESPEÈ	id.	id.
BOURNAZEL	id.	id.
FÉRAUD-GIRAUD	id.	id.
BOURDIER	id.	id.
DU PLESSIS	id.	id.
DE LUIGNÉ	id.	id.
DE LA GOTARDIÈRE	id.	id.

2^e Quadrille.

DE SONIS	id.	id.
BRADY	id.	id.
BÉTRON	id.	id.
DE SAINT-BELIN	id.	id.
CARUEL	id.	id.
DE MONTARBY	id.	id.
HACHE	id.	id.
DES BUFFARDS	id.	id.
DE LA LONDE	id.	id.
DE FONSOLOMBE	id.	id.
AUBERT	id.	id.
DE CASTELLI	id.	id.

3^e Quadrille.

D'AUTEROCHÉ	id.	id.
D'OULLIEMSON	id.	id.
DE MONTLIVAUT	id.	id.
DE SAINT-ANDRÉ	id.	id.
D'ARBAUMONT	id.	id.
DE REAUDIÈRE	id.	id.
SAVEROT	id.	id.
DE BEAUMONT	id.	id.
D'ESTAIS	id.	id.
DE DESSERVILLERS	id.	id.
LAMBRECHT	id.	id.
LHUILIER	id.	id.

DEUXIÈME PARTIE.

Carrousel de la troupe : un escadron, commandé par M. le capitaine de Quincérol.

TROISIÈME PARTIE.

Saut des haies, avec chevaux de carrière.

MM.		MM.	
Brochet		De Beaudinière	
Aubertin		De Montlivault	
De Seroux		De Beaumont	
Du Manoir		Lhuillier	
Mordacq		Conneau	
De la Garenne		De Paupiat	
Blanquet		Mathuzinski	
Rouquerol		Gillain	
Vincent		De Champorin	
Nouton		Huguet	
D'Oulliemson		De Mareuil	
D'Auteroche			

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT.

La deuxième assemblée de Saint-Hilaire-Saint-Florent aura lieu, au bourg de cette commune, le dimanche 2 septembre prochain.

Le 21 août on a constaté la disparition du nommé Collet, Henri, âgé de 30 ans, agent de transit à la Compagnie du chemin de fer de Montreuil-Bellay.

Les enfants de Collet, deux petites filles, l'une âgée de 5 ans, l'autre de 2 ans 1/2, ont été admis à l'orphelinat de Montreuil-Bellay, moyennant une rétribution.

M^{me} Collet est décédée à l'hôpital de Saumur en 1876.

Angers. — Le Patriote croit pouvoir annoncer que le régiment de pontonniers, depuis si longtemps promis à la ville d'Angers, est en voie de formation. Le commandant de ce corps serait déjà désigné.

D'après le livre que publie chaque année la maison Estienne de Marseille, et dans lequel sont consignés les résultats de la récolte en céréales, la récolte du blé, en 1877, se résumerait ainsi :

Très-bonne dans 2 départements; — bonne dans 16; — assez bonne dans 29; — médiocre dans 32; — mauvaise dans 9.

Les renseignements sur le résultat des récoltes à l'étranger commencent à arriver au département de l'agriculture et du commerce. Parmi les derniers parvenus à l'administration, il en est un qui offre un intérêt tout particulier et est relatif à l'Espagne. Il constate que la récolte en céréales, en fruits, en vins, est magnifique. Il y a une telle abondance que l'on croit pouvoir exporter celle qui sera nécessaire aux habitants de la Péninsule.

Lundi, s'est tenu à Vienne (Autriche), le marché international des blés. 7,000 personnes environ l'ont visité. On évalue que s'élever à 12 millions de quintaux pour les froments, 5 1/2 millions de quintaux pour le seigle, 3 millions de quintaux pour l'orge, et 6 millions de quintaux environ pour l'avoine.

Publications de mariage.

Joseph-Marie Thomas, cavalier de manège, de Saumur, et Léontine-Eugénie Vieux, chapeletière, même ville.

Charles-Joseph Million, clerc de notaire, de Saumur, et Berthe-Joséphine-Clarisse Boyer, sans profession, même ville.

Edme Maupérin, valet de chambre, de Saumur, et Joséphine-Alexandrine Grouas, sans profession, même ville.

Baptiste Bedion, journalier, de Saumur, et Veronique Douceron, chapeletière, même ville.

Paul François-Edouard Vaissier, négociant, d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), et Marie-Louise Martin, sans profession, de Saumur.

Victor-Noël-Alexis Trahot, plâtrier, d'Orléans, et Marie-Augustine Veaux, couturière, de Saumur.

Paul Dentau, domestique, de Saumur, et Célestine Baudouin, sans profession, même ville.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

Aujourd'hui LUNDI 27 août 1877.

Deuxième représentation donnée par les Artistes du théâtre national de l'Odéon (second Théâtre-Français), sous la direction de M. Duquesnel.

LE MARQUIS DE VILLEMÉR

Comédie en 4 actes, de George Sand.

Le spectacle commencera par :

LE DÉPIT AMOUREUX

Comédie en 1 acte, de Molière.

MARDI 28 août 1877.

LE BARBIER DE SÉVILLE

Comédie en 4 actes, de Beaumarchais.

La Belle Sainara

Comédie en 1 acte, de M. d'Hervilly.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} Thauzot, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Faits divers.

D'une curieuse statistique dressée par la Gazette des Tribunaux il résulte que la police de Paris arrête en moyenne, pendant chaque période de vingt-quatre heures, 100 individus; par an, 33,600; parmi eux, 27,869 hommes et 5,799 femmes. Agés de moins de vingt et un ans : hommes, 9,277; femmes, 1,345; âgés de plus de vingt et un ans : hommes, 20,592; femmes, 4,454.

Plus du quart de ces inculpés avaient déjà eu à répondre de méfaits antérieurs, 208 étaient arrêtés pour défaut d'asile, 1,186 ont été immédiatement relâchés, 704 dirigés sur des hôpitaux, 139 remis à l'autorité militaire ou conduits à la frontière, enfin 31,629 traduits en justice, 10 se sont évadés.

On voit sur quel chiffre élevé d'inculpés opère rapidement la justice à Paris; les délits imputés à ces détenus portant atteinte à l'ordre public pour 17,670, aux propriétés pour 11,064, aux personnes 1,199, aux mœurs pour 879.

Variétés.

UN CARROUSEL A PARIS En 1662.

Voici les détails que l'on trouve sur ce carrousel dans un livre intitulé : *Courses de Têtes et de Bagues faites par le roi et les princes et seigneurs de sa cour en l'année 1662*. Ce livre, imprimé en 1670 avec un texte de Perrault, offre une suite très-remarquable de gravures coloriées représentant toute la suite de la fête.

On exécuta une espèce de ballet, dans lequel figurèrent, successivement ou ensemble, des Romains sous la conduite du roi, des Persans dont le chef était Monsieur, frère unique du roi, des Turcs commandés par le prince de Condé, des Indiens par le duc d'Enghien, enfin des Sauvages de l'Amérique sous les ordres du duc de Guise.

Chaque nation formait une quadrille composée d'un chef et de dix chevaliers, suivis de leurs officiers et équipages. C'était le roi qui lui-même avait déterminé l'ordre de la fête avec un Italien nommé Vigarani.

La place Royale, qui sous Louis XIII avait été le théâtre d'une fête semblable, ayant été jugée trop petite pour celle-ci, on choisit comme plus favorable la place située devant les Tuileries; depuis ce jour, elle a gardé le nom de *place du Carrousel*. On forma un camp de quarante-cinq toises en carré, fermé de doubles barrières. A douze pieds de la dernière barrière furent dressés des échafauds qui environnaient tout le camp, et cet espace fut réservé pour y ranger tous les chevaux de main, et les mettre hors d'état de nuire. Les échafauds formaient un amphithéâtre capable de contenir 45,000 personnes assises. C'était un carré qui se terminait, du côté par où l'on entrait, en un demi-cercle dans lequel se devait placer la quadrille du roi, qui, de cette sorte, se trouvait au milieu de la lice, vis-à-vis de l'échafaud des reines; les quatre coins de l'amphithéâtre étaient destinés aux quatre autres quadrilles.

Au milieu de la façade des Tuileries, qui était aussi le milieu de l'amphithéâtre, était élevé le grand échafaudage pour les reines et les princesses de la cour. L'architecture de cette construction se terminait par un fronton dans lequel, sur une table de marbre noir, on lisait une inscription latine écrite en lettres d'or: le roi y était désigné par les noms d'*empereur des Français, admiration et terreur de tous les peuples, bonheur des nations*, etc., etc.

Le 5 juin, jour fixé pour la fête, étant arrivé, le roi se rendit avec sa quadrille dans l'hôtel de Vendôme, où il s'habilla, ainsi que les autres chefs et seigneurs qui arrivèrent tous successivement au rendez-vous.

De leur côté, les reines, accompagnées de la reine d'Angleterre et de toutes les princesses de la cour, accompagnées des maréchaux d'Estrées, du Piessis, Villeroy et d'Aumont, vinrent prendre place à l'endroit qui leur avait été destiné, et la fête commença.

Les quadrilles se présentèrent sur le lieu de la fête dans l'ordre suivant :

D'abord le maréchal duc de Grammont, nommé maréchal-de-camp-général de la fête, avec sa suite, qui se composait d'un timbalier, de deux trompettes, un écuyer, six pages et huit chevaux de main conduits chacun par deux palefreniers, puis deux autres timbaliers, quatre trompettes et dix estafiers.

Venait après le comte de Noailles en qualité de maréchal-de-camp de la quadrille du roi; il était suivi d'un cortège semblable à

celui du duc de Grammont, et à ses côtés marchaient deux aides-de-camp. Tous ceux que nous venons de citer étaient vêtus à la romaine.

On vit ensuite apparaître le maréchal-de-camp de la quadrille de Monsieur, avec une suite habillée à la façon des Persans. Puis les maréchaux-de-camp de monsieur le Prince, de M. le duc d'Enghien et de M. le duc de Guise, avec leurs cortèges habillés en Turcs, en Indiens et en Sauvages.

Lorsque cette avant-garde fut entrée dans l'amphithéâtre, et eut fait sa comparse devant les reines, le maréchal-de-camp-général visita les barrières et les têtes, reconnut le terrain, puis envoya avertir le roi que tout était prêt pour le recevoir. Il distribua les postes des quadrilles à leurs maréchaux-de-camp respectifs, et retourna au-devant du roi.

Comme nous ne pouvons donner les détails des habits de chaque quadrille, nous dirons seulement quelles étaient les couleurs des quadrilles. Les couleurs feu et noir étaient celles de la première quadrille vêtue à la romaine; l'incarnat et le blanc étaient les couleurs de la deuxième, vêtue à la persane; le bleu et le noir celles de la troisième, vêtue à la turque; la couleur de chair et le jaune étaient celles de la quatrième, vêtue à l'indienne; le vert et le blanc, celles de la cinquième, vêtue à l'américaine; ceux-ci ajoutaient aussi à leur costume des peaux d'animaux sauvages de toutes sortes.

La quadrille du roi arriva la première. Voici l'ordre dans lequel elle se présenta: un timbalier et deux trompettes précédaient le sieur de Massignai, écuyer ordinaire du roi, qui marchait suivi de vingt chevaux de main, conduits chacun par deux palefreniers; le sieur Lanoue, écuyer de la grande écurie du roi, suivi de vingt-quatre pages portant tous des javelines et conduits par deux écuyers. Le sieur de Givry, écuyer de la petite écurie, à la tête de cinquante chevaux de main du roi, menés comme les précédents; trois timbaliers, huit trompettes, et cinquante valets de pied habillés en licteurs avec des faisceaux d'or. Enfin, deux écuyers de la grande écurie fermaient le cortège, le premier portant la lance de Sa Majesté, l'autre sa devise, qui était un soleil percant les nuages avec ces mots: *Ut vidi, vici*.

Puis venait le comte de Noailles. Le roi marchait suivi de quatre écuyers et des aventuriers de sa quadrille, parmi lesquels se trouvaient les comtes de Vivonne, d'Aignan, le duc de Navaille, les comtes d'Armagnac, de Lude, etc., tous vêtus à la romaine. La quadrille était fermée par un écuyer portant l'épée du roi, quarante estafiers, et vingt pages portant les lances et les écus des chevaliers. Après avoir fait sa comparse devant les reines, la quadrille alla se poster dans le demi-cercle à l'extrémité du carré, et le roi prit place au milieu.

Arrivèrent ensuite successivement les quatre autres quadrilles avec une suite semblable à celle du roi, mais vêtue toutefois de costumes différents. Dans la cinquième quadrille, celles des Sauvages d'Amérique, on se permit quelques plaisanteries de costumes assez divertissantes. Ainsi certain nombre de palefreniers fut habillé en satyres, des timbaliers en tritons, des pages en bacchantes, et des vingt-quatre estafiers, douze furent habillés en ours, et les douze autres chargés de les conduire étaient habillés en esclaves maures, et portaient des singes sur leurs épaules.

Après que toutes les quadrilles eurent salué les reines, chacune alla prendre sa place dans l'attente du signal des courses.

Le maréchal-de-camp-général fit alors

fermer les barrières, poser les têtes et lire les lois du camp.

Voici qu'elles étaient ces lois :

« Chaque quadrille courra quarante-quatre courses, et celle qui emportera le plus grand nombre de têtes aura l'avantage sur les autres. Mais, afin de ne pas faire tort à l'adresse des chevaliers des autres quadrilles, en cas qu'il y en ait un ou plusieurs qui aient plus ou égal nombre de têtes que ceux de la quadrille victorieuse, ils pourront repasser dans ladite quadrille, et auront le choix ou de faire courre les chevaliers sur leurs mêmes courses, ou de s'éprouver une seconde fois contre eux. Et celui qui demeurera supérieur par le plus grand nombre de têtes gagnera le prix.

» Le chevalier qui en courant laissera tomber le casque, l'épée ou le dard, qui perdra l'étrier; ou dont le cheval tombera, perdra toutes ses courses. Et parce qu'on court la bague où les têtes et qu'on ne galope pas, toute course faite de galop sera comptée pour rien.

» La demi-volte achevée, le trot étant de mauvaise grâce, le chevalier prendra la course.

» Et comme il est impossible, la course ayant lieu des deux côtés, que les juges du camp puissent aisément voir les têtes qu'on remporte, il faut que chacun d'eux choisisse une barrière pour en prendre le soin, et qu'il y établisse un gentilhomme auquel sera donnée la liste des quadrilles, et les noms des chevaliers qui les composent; il tiendra et écrira le compte exact des têtes qui auront été remportées.

» Il est aussi à propos que ce gentilhomme ne parte point de la barrière, et qu'il y en ait un autre auprès de lui, lequel il enverrait lorsque les courses des chevaliers seront fournies, pour porter aux juges du camp les noms des chevaliers et le nombre des têtes remportées. Et ainsi les juges du camp donneront le prix à celui qui l'aura le mieux mérité !

Ce jour-là, les chevaliers coururent les têtes toute la journée, et celui qui sortit vainqueur de la fête fut le marquis de Bellefond, chevalier de la quadrille de Monsieur. Le prix qu'il reçut des mains de la reine fut une boîte garnie de diamants renfermant le portrait du roi.

Le lendemain, les chevaliers, revenus dans le même ordre sur le terrain des jeux, coururent les bagues, et le comte de Sault, aventurier de la quadrille du prince de Condé, remporta le prix de la course.

Plaisirs de l'Île Enchantée.

Au commencement de mai 1664, Louis XIV donna à Versailles des fêtes divisées en sept journées, et qui resteront surtout célèbres par la part qu'y prit Molière. Toute la cour se rendit le 5 mai à Versailles, où le roi traita plus de six cents personnes.

Gaspard Vigarani, architecte modenois, fut chargé de la construction des bâtiments de bois, sous lesquels on brava le vent qui s'éleva le premier jour. Le duc de Noailles fut nommé juge des courses, et le duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, fut nommé maréchal-de-camp, et chargé de décider le lieu fictif, le sujet de la fête et des ballets. Il choisit le PALAIS D'ALCINE, ce qui donna lieu au titre de *Plaisirs de l'Île Enchantée*.

Le roi, représentant Roger, parut le premier, précédé de pages et de timbaliers richement vêtus; il montait un cheval superbe dont le harnais couleur de feu, comme toute

la livrée royale, éclatait d'or, d'argent et de pierreries; il était armé à la grecque comme tous ceux de sa quadrille, et portait une cuirasse de lames d'argent, couverte d'une riche broderie d'or et de diamants; son casque était orné d'une profusion de grandes plumes couleur de feu; enfin, selon un écrivain contemporain, jamais un air plus libre, ni plus guerrier, n'avait mis un mortel au-dessus des autres hommes.

Le juge du camp, sous le nom d'Oger-le-Danois, portait les couleurs de feu et noir sous une broderie d'argent; le maréchal-de-camp, sous le nom de Guidon-le-Sauvage, portait une cuirasse de toile d'argent, qui était écaillée d'or ainsi que ses bas de soie; son casque était orné d'un dragon. Les plus grands seigneurs de la cour suivaient avec des costumes analogues à ceux que nous avons décrits; le marquis de La Vallière, frère de la duchesse, représentait Zerbino; le duc de Guise, conquérant de Naples, Aquilant-le-Noir, etc.

La course de bagues ne commença qu'après l'audition de vers récités par les quatre Siècles. Le roi se distingua par son adresse dans cet exercice, dont le prix demeura au marquis de La Vallière; la reine-mère discerna ce prix, qui consistait en une épée d'or enrichie de diamants et des boucles de baudrier.

A la nuit, les Saisons, à cheval, suivies de quarante-huit personnes, portèrent de grands bassins pour la collation: le Printemps, monté sur un cheval d'Espagne; l'Été, sur un éléphant; l'Automne, sur un chameau, et l'Hiver, représenté par Béjart, sur un ours. Le second jour fut la continuation des fêtes: on feignit que Roger et ses chevaliers, amenés sur leur île flottante, près des côtes de France, par la fée Alcine, donnaient à la reine le spectacle d'une comédie; cette comédie fut la *princesse d'Élide* de Molière, jouée ce jour-là pour la première fois. L'illustre écrivain remplit, dans le prologue, le rôle de Lysiscas, et sa femme, mademoiselle de Molière, celui de la princesse. La pièce des *Fâcheux* fit les frais de la cinquième journée; le sixième jour, le roi fit jouer les trois premiers actes du *Tartuffe*, qui n'était pas encore terminé; et enfin la comédie du *Mariage forcé* termina la septième et dernière journée.

CARROUSEL DES GALANTS MAURES.

Le carrousel des *Galants Maures*, dont le dauphin fut le chef, eut lieu en 1686. On attachait alors tant d'importance à ces divertissements, qu'on imprima un an d'avance le programme détaillé des courses, des devises, des costumes de tous ceux qui devaient faire partie du carrousel, depuis le dauphin, chef des Abencerrages, jusqu'au dernier des écuyers. Ce programme, qui forme un assez gros volume, fut imprimé pour être vendu à Versailles le jour de la fête. Louis XIV ne fut que le spectateur du carrousel. Les vers de Racine, dans son *Britannicus*, avaient porté leur fruit; en effet, depuis 1670, époque où le roi les entendit pour la première fois, il ne parut plus en acteur dans ces ballets, ni dans aucun des divertissements qu'il ordonna pendant ses prospérités.

Demain, nous publierons l'histoire des joutes et tournois au moyen âge.

Pour les articles non signés: P. GODRY.

Injection Brou et Capsules Ricord
(Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.
N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échouement ou la diarrhée, les vomissements continus, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconstruit la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés:

Cure N° 70.410.

Usine de Granvillars (Haut-Rhin),
12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalescière*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure N° 85.410.

Rue du Tunnel, Valence (Drôme),
12 juillet 1875.

Ma nourrice n'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente *Revalescière*. Dès le premier jour que je le nourrissais à la *Revalescière*, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yeux et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de tous ceux qui l'ont vu revenir de chez cette misérable nourrice. Il serait à désirer que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affectueux.

Cure N° 65.910.

Londres, 2 juin 1866.

Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et d'épuisement au point de n'avoir plus assez de

force pour sucer, et que le médecin abandonnait avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces dès que nous lui avons donné la *Revalescière Du Barry*, laquelle au commencement nous étions forcés d'introduire artificiellement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels l'enfant a été entièrement nourrie avec la *Revalescière*, elle est une des plus fortes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays. J'ai l'honneur, etc. CHARLES MURRAY.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse,

preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier, M. NORMANDIE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, rue Saint-Barthélemy et C., 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 59 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	71 25	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	725	12	50	Canal de Suez	702 50			
4 1/2 %	102 50		Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p.	630		5	Crédit mobilier esp.	543			
5 %	106 40		Crédit Mobilier	148 75			Société d'habitation	543			
Obligations du Trésor, 1. payé.	485		Crédit foncier d'Autriche	497 50	2	50	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	1	Charentes, 500 fr. t. p.	138 75		1 25	Orléans	328 25			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	1	Est	618 75		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	326 50			
— 1865, 4 %	512 50	2	Paris-Lyon-Méditerranée	1020	3	75	Est	324 25			
— 1869, 3 %	382 50		Midi	756 25	1	25	Nord	328			
— 1871, 3 %	371		Nord	955			Ouest	326 25			
— 1875, 4 %	493 75		Orléans	1060			Midi	325			
— 1876, 4 %	480		Yvendée, 500 fr. t. p.	695			Charentes	208			
Banque de France	4075	13	Compagnie parisienne du Gaz	1225	46	25	Vendée	135			
Comptoir d'escompte	665		C. gén. Transatlantique	510	2	50	Canal de Suez	542 50			
Crédit agricole, 200 f. p.	375										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

heures	minutes	du matin	express-poste.
3	—	15	(s'arrête à Angers)
6	—	1	omnibus-mixte.
9	—	1	soir.
1	—	36	soir.
4	—	10	soir.
7	—	15	soir.
10	—	37	soir.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

heures	minutes	du matin	direct-mixte.
8	—	21	omnibus.
9	—	40	omnibus.
12	—	40	soir.
13	—	43	soir.
10	—	28	soir.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 14.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 16 septembre 1877, à midi.

1° D'une vaste maison et dépendances, avec cour et jardin clos, de 13 ares 75 centiares, au Pont-Fouchar, commune de Bagnaux.

Mise à prix 13,000 fr.

2° D'une maison de fermier, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, terre, pièce dite la Douve, partie de la pièce de la Fuye, terre et rangées, d'une contenance de 1 hectare 51 ares, au canton de Terrefort, commune de Bagnaux.

Mise à prix 7,000 »

3° Dans la pièce de Terrefort, commune de Bagnaux, terre et rangées, 61 ares 35 centiares.

Mise à prix 2,200 »

4° Dans le Champ-des-Landes, au même canton de Terrefort, terre et rangées, 38 ares 50 centiares.

Mise à prix 1,700 »

5° Au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, vigne, 13 ares 86 centiares.

Mise à prix 600 »

6° Aux Hautes-Vignes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, vignes, 15 ares 64 centiares.

Mise à prix 700 »

7° Au canton des Basses-Landes, commune d'Allonnés, maison de fermier et 17 ares 65 centiares de terre, exploités par les époux Jacques Métyer.

Mise à prix 1,200 »

Ensemble 28,400 fr.

S'adresser, pour tous renseignements:

- 1° A M. DOUSSAIN, syndic de faillite;
- 2° A M^e CALLIER, avoué;
- 3° A M^e CLOUARD, notaire. (442)

M^{me} LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (403)

ROB BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le *Rob Boyveau-Lafecteur* a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbucique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le *Rob Boyveau-Lafecteur* est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iodo quand on en a trop pris.

Dépôt général du *Rob Boyveau-Lafecteur*, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du *Goudron* jointes à l'action anti-blennorrhagique du *Copahu*. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix: 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix: 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix: 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise à la Croix Cassée, commune de Villebernier,

Comprenant maison de maître et closerie, d'une contenance totale de 2 hectares 31 ares 55 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (420)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. HATIN, vétérinaire, demeure présentement rue Verte, n° 4, près la Gendarmerie. (434)

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc. Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (585)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS les CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Exportation
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

8 Rue DAUPHINE A PARIS 8 Rue DAUPHINE A PARIS

BENZINE COLLAS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des Étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations
EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.